Envoyé en préfecture le 01/03/2023
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Affiché le
ID : 029-212900229-20230228-DEC2378-AU

Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

Annexe de la décision n°23-78

Tarifs communaux : modification de l'annexe 8

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)		
REDEVANCE ANNUELLE	**MODALITÉS**	**TARIF H.T.**
Abonnement part fixe	Forfait	125,00 €
Part variable au m³	Le m³	1,58 €
PARTICIPATION À L'AC	**MODALITÉS**	**TARIF H.T.**
Nouveau raccordement - Par unité de logement		
Logement unique ou jusqu'à 5 en collectif	Forfait	2 085,00 €
A partir de 6 en collectif	Forfait	1 095,00 €
TRAVAUX	**MODALITÉS**	**TARIF H.T.**
Pour une tranchée d'une profondeur inférieure ou égale à 1,20m		
Pose de tabouret y compris 6 mètres de canalisation		
Diamètre 125	Forfait	1 200,00 €
Diamètre 160	Forfait	1 410,00 €
Diamètre 200	Forfait	2 090,00 €
Au-delà de 6 mètres	Le ml	125,00 €
Au-delà de 6 mètres pour tranchée en plein champ	Le ml	65,00 €
Transfert de tabouret à la demande d'un particulier, hors travaux prévus		560,00 €
Pour une tranchée d'une profondeur supérieure à 1,20m		Sur devis
Base de facturation des travaux		
Heure de main-d'œuvre : personnel qualifié et/ou habilité	L'heure	45,00 €
Heure de tractopelle avec chauffeur : personnel habilité + 1 personnel supplémentaire	L'heure	100,00 €
CONTRÔLES	**MODALITÉS**	**TARIF H.T.**
Vérification conformité des réseaux intérieurs en unité d'hébergement		
Jusqu'à 2 logements	Par unité	160,00 €
A partir du 3e logement	Par unité	80,00 €
Pour les hôtels à partir de 10 unités d'hébergement	Remise de 50 %	
Vérification du bon raccordement au réseau EU/EP		
2ème passage		40,00 €
PÉNALITÉS ET AUTRES TARIFS	**UNITÉ**	**TARIF H.T.**
Pénalité annuelle pour absence de mise aux normes (suite à « mutation » d'immeubles à partir de N+1, à un contrôle périodique pour les « non acceptables »)	Forfait	216,80 €
Absence au rendez-vous de contrôle	Forfait	65,00 €
Pénalité annuelle pour refus de contrôle	Forfait	500,00 €